

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — — matin, Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Morning-Advertiser* annonce, d'après une source certaine, dit-il, que Victor-Emmanuel actuellement roi d'Italie, va bombarder immédiatement Gaëte par terre et par mer.

Plusieurs journaux étrangers assurent que les puissances qui se sont réunies à Varsovie ont décidé qu'elles proposeraient à l'Europe la réunion d'un congrès. Cette nouvelle jusqu'ici ne se trouve appuyée par aucune information authentique.

On écrit de Vienne, le 25 octobre, que les diplomates réunis à Varsovie ne paraissent nullement désirer convertir en fait accompli l'espérance d'une entente avec laquelle on s'était réuni. Les personnages de la suite de l'empereur François-Joseph ont trouvé le prince Gortschakoff bien plus imbu d'inspirations françaises qu'ils ne le supposaient. Par là s'explique la froideur glaciale qui s'est manifestée après l'arrivée de l'empereur d'Autriche dans les relations des diplomates à Varsovie.

Le *Daily-News* croit que la conférence de Varsovie aurait été sans résultat, parce que l'Autriche et la Prusse n'auraient pas accédé à la demande de la Russie, tendant à la révision du traité de Paris. — Havas.

Une dépêche de Marseille, du 20 octobre, annonce que 450 Irlandais sont repartis pour Paris. Les cardinaux Reisach et Riario devaient s'embarquer le soir pour se rendre à Rome.

Les journaux italiens constatent que la nouvelle de la reddition de Capoue provient de la police napolitaine et non du télégraphe, mais ils croient que l'évacuation de la place est imminente.

Des lettres de Gaëte, du 27 octobre, arrivées à Marseille, expliquent le bruit qui a été répandu de l'évacuation de Capoue par le fait de la retraite de l'armée qui défend Capoue sur la ligne du Garigliano afin de disputer le passage de cette rivière au général Cialdini. — Les troupes royales s'attribuent l'avantage dans le combat livré le 26 à l'avant-garde pié-

montaise, à laquelle elles auraient pris cinq canons tout en conservant leurs positions. Le roi et les princes sont partis le 27 au soir pour l'armée. Une grande bataille paraît imminente. Le roi François a retiré le commandement au général Ritacci et l'a donné au général Salzano.

On mande de Sessa, le 30, à Turin :

Hier, après leur concentration, les troupes piémontaises ont fait une reconnaissance sur la rive gauche du Garigliano, des coups de fusil et une courte canonnade ont été échangés entre les avant-postes.

L'*Opinione*, de Turin, publie une dépêche de Naples annonçant l'arrivée de Victor-Emmanuel à Sessa. On croit qu'il n'y aura aucun combat entre le Volturne et le Garigliano, car à mesure que les troupes du général Cialdini s'approchent, l'ennemi se retire vers Gaëte. Garibaldi s'est rendu au quartier général du roi.

Une dépêche de Rome, du 29 octobre, dit qu'un article du général Lamoricière, inséré dans le *Journal officiel*, et commentant une prétendue dépêche adressée au consul de France à Ancône, par M. de Gramont, a motivé de la part de ce dernier une protestation énergique dont il exige la publication dans le *Journal officiel*.

On assure qu'en présence de ce qui se passe en Syrie, la France va demander aux puissances d'augmenter de 4,000 hommes le corps de troupes qu'elle entretient dans ce pays. — Havas.

Le *Courrier du dimanche* publie des correspondances de Londres et de Dresde qui, malgré les démentis du *Constitutionnel*, confirment tout ce qu'il a avancé dans son numéro de dimanche dernier.

« Londres, 22 octobre. — Persistez. Le prince de Metternich et ses instructions sont loin de garantir la paix. Le *Constitutionnel* et consorts auraient bien envie de se persuader que je leur ressemble, c'est-à-dire que je parle de choses dont je ne sais pas le premier mot, et que je m'expose à retirer aujourd'hui ce que j'ai avancé la veille. Ces jour-

naux croient savoir que l'Autriche, résignée et paisible, n'a pas songé, ne songe pas à faire la guerre au Piémont. S'en rapporter à leur propre science, c'est mettre galamment tout le monde à son aise.

» Le cabinet de Vienne, — même le *Constitutionnel* trouvera quelques diplomates intéressés à dire la vérité, — a eu pendant quelques semaines, par une filiation de circonstances sur lesquelles il ne vous serait peut-être pas aisé d'insister, la conviction qu'il pouvait intervenir en Italie sans rencontrer d'autre obstacle que les Italiens, dont il n'a pas grand'peur. C'est là aujourd'hui le secret de tous les hommes politiques, et les hommes d'Etat autrichiens ont fait partager cette conviction à une partie des chancelleries allemandes auxquelles l'Autriche, depuis deux semaines, communique ses projets d'attaque, et de la part desquelles elle reçoit des engagements. Sûr de l'appui moral de la Prusse et de la Russie, des vœux et, au besoin, de quelque autre chose des Etats de la Confédération, et, d'une autre part, bercé de l'illusion que l'empereur Napoléon laisserait faire, François-Joseph n'était occupé, il y a quelques jours, qu'à mesurer les bonnes chances d'une puissante diversion dans la Péninsule. On regrettait à Vienne, et ailleurs aussi, parmi les amis de l'Autriche, je puis vous l'affirmer, que François-Joseph n'eût pas fait entrer ses armées dans les Etats Pontificaux le lendemain de leur envahissement par les troupes sardes. Quoi ! un coup aussi hardi, — je copie la phrase textuellement dans une dépêche, — eût permis à l'Autriche, après avoir infligé au Piémont une rude leçon, de se présenter, elle aussi, devant l'Europe avec le bénéfice du fait accompli ! J'entends émettre, pour le moins, des doutes sérieux même par nos hommes d'Etat anglais sur un secours porté par la France au Piémont quelques heures après avoir, par le rappel de son représentant à Turin, si officiellement protesté contre l'occupation des Marches.

» La guerre avec le Piémont est décidée à Vienne depuis un mois. La nomination au commandement en Vénétie du général Benedeck, la concentration des troupes sur le Pô et au-delà du Pô, ne sont pas de simples menaces. C'est le signal de la lutte.

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

Morisset comprit qu'il serait puéril et surtout inutile de feindre. D'ailleurs il valait mille fois mieux instruire la jeune fille des motifs sérieux qui nécessitaient cette expatriation que de laisser à son imagination le soin de commenter les indiscretions trop probables de sa tante.

Il expliqua donc aux deux femmes attentives la situation où les avaient placées ces événements ; les conséquences fatales que pouvait avoir cette situation et la nécessité pour elles de s'y soustraire même au prix du plus cruel sacrifice. Il instruisit Louise du rang et de la position qu'occupait dans le monde l'homme qui prétendait l'aimer, ainsi que des orages que cet amour avait déjà excités dans la famille de Henri ; il plaça la jeune fille dans cette alternative d'un amour misérable et sans avenir, si Henri se soumettait à une autorité que la religion lui faisait un crime de méconnaître, ou mille fois plus misérable encore et honteux, s'il persistait à le satisfaire en détruisant l'espoir de sa famille, en brisant des liens sacrés.

— Cher et excellent monsieur Morisset, lui répondit Louise d'une voix émue, je vous remercie de m'avoir parlé

comme vous l'avez fait ; je comprends votre sollicitude, et mon cœur vous en garde une reconnaissance profonde. J'ai moi aussi bien réfléchi à ma situation, et je ne m'abuse point sur les amertumes qu'elle me réserve ; mais j'aurai le courage de les subir sans qu'aucune plainte s'échappe de mes lèvres. Maintenant ne croyez pas que je consente jamais à quitter Rueil et à imposer à ma chère tante Monneret, comme à moi-même, un sacrifice au-dessus de nos forces. J'ignore les projets de M. Henri et ne sais de lui que ce que vous venez de m'en dire vous-même ; quant aux sentiments que vous me supposez pour lui, dit-elle d'une voix tremblante pendant qu'une rougeur couvrit tout-à-coup son visage, vous ne vous êtes pas trompé, je l'aime.

A ce mot qui frappa les oreilles de M. Morisset comme une musique céleste, tant l'amour l'avait revêtu de divines harmonies, la veuve se laissa tomber sur un fauteuil en fondant en larmes, tandis que l'abbé, maître à peine de son émotion, levait les yeux au ciel, comme pour lui demander d'épargner cette touchante victime.

— Oui, je l'aime, répéta-t-elle, et s'il y a du mal à cela, je vous jure que je ne le vois pas. Mon bon directeur, dit-elle, hier j'étais une enfant, je suis une jeune fille aujourd'hui. J'ai appris depuis un mois bien des choses inconnues, mais avez-vous pu avoir de votre enfant d'adoption, de votre petite Louise bien-aimée, cette idée qu'elle pût jamais manquer à un seul de ses devoirs ?

J'ignore, ajouta-t-elle, si jamais je reverrai M. Henri après ce que vous lui avez dit, je doute qu'il essaie de se présenter ici, à moins qu'il n'ait obtenu de sa famille un consentement que, comme vous, je crois impossible. Où donc dans tout cela se trouve pour nous la nécessité de nous expatrier ? Pourquoi fuir ? Et quel danger pouvons-nous prévoir, lorsque moi-même je n'en redoute aucun ?

A ce moment l'abbé l'admira ; elle était sublime.

— Mon père, lui dit-elle attendrie, vous avez mis en moi des principes dont je ne m'écarterais jamais, si Dieu me donne le courage. De quelques malheurs que l'avenir me menace, je serai forte contre eux, tant que je conserverai la tendresse de ma bonne tante, votre affection et ma propre estime, et si M. Henri ne revenait plus, fût-elle en pâlisant, eh bien ! je l'oublierais !

L'abbé, profondément remué, prit entre ses deux mains cette tête charmante et déposa sur ce front chaste le baiser d'un père.

— Qu'il soit donc fait comme vous le désirez, mon enfant, lui dit-il, et que Dieu vous protège, je vais prier pour vous.

VIII.

S'il avait hérité de la violence et des emportements de son père, Henri n'en avait reçu ni la fermeté de caractère, ni la force qui surmonte la mauvaise fortune. Convaincu de l'influence de l'abbé sur l'esprit des habitants



L'occupation du Tyrol par les Bavares suivra, à quelques jours de distance, le commencement des hostilités.

» 24 octobre. — Le baron de Hubner, positivement chargé d'une mission toute confidentielle, s'est borné à tâter çà et là le terrain. Le diplomate autrichien, intimement initié aux affaires de la France, a pu dessiller les yeux à M. de Rechberg; il prolongera toutefois son séjour à Paris quelque temps encore.

» 25 octobre. — L'hésitation de l'Autriche à prendre l'offensive serait motivée par deux certitudes que cette puissance viendrait d'acquiescer. D'abord, le Piémont, ou, en son nom et avec son drapeau, les troupes garibaldiennes, tenteraient une diversion du côté de la Vénétie; l'attente serait devenue aussi intolérable et nuisible à la Sardaigne qu'à l'Autriche. En second lieu, les hommes d'Etat autrichiens se disent fondés à croire que les conférences de Varsovie auront, à défaut d'un résultat plus immédiat pour la situation de l'Italie, un plus général pour les affaires européennes, celui d'un engagement pris par le Prince-Régent et l'empereur Alexandre de considérer comme un *casus belli* le retour des armées françaises en Italie contre l'Autriche.

» Dresde, 24 octobre. — .... Le télégraphe nous apporte l'article du *Constitutionnel*. Si ce journal parlait au nom du gouvernement français, et s'il fallait voir dans son article l'expression de la politique de l'empereur Napoléon, il n'y aurait pas besoin d'une autre raison pour que les puissances ne consentent pas à la réunion d'un congrès. Avant même d'aborder les trop nombreuses difficultés du règlement des affaires italiennes et des autres questions en litige, il faudrait à ces puissances des concessions et des résignations dont rien ne révèle chez elles la moindre trace. Ainsi la réunion du congrès impliquerait trois grandes choses : 1° L'admission du Piémont au sein de l'aréopage comme représentant de l'Italie, car Victor-Emmanuel ne peut vouloir, et avec lui d'autres souverains, que les ducs de Modène, de Toscane et de Parme y assistent, et, d'un autre côté, conçoit-on des conférences s'occupant de l'Italie sans l'Italie. 2° La reconnaissance par l'Europe de tous les principes, doctrines et moyens qui ont amené l'état de choses actuel dans la Péninsule, sans en excepter la cession de la Savoie et de Nice à l'Empire français. 3° L'unité italienne comme base de la réorganisation de la Péninsule. Qui vaudra passer par là ?

» Ajoutez que les puissances craignent bien plus les développements et les résultats d'une guerre qui sortirait d'un congrès, que ceux d'une guerre allumée sur un certain point, sous un prétexte quelconque, et avec la perspective de pouvoir en rejeter la responsabilité devant le monde sur le gouvernement qui aura le plus ouvertement travaillé à la provocation de la lutte, ou sur celui qui aura le plus maladroitement mis de son côté le tort ou les apparences du tort, ce qui revient au même en politique.

» L'empereur Alexandre, contrairement à ses dispositions d'il y a un an en faveur d'un congrès, s'y montre presque aussi opposé que l'Autriche, et ce n'est pas peu dire. On raconte à ce sujet que le prince Gortschakoff ne s'est pas décidé de son plein

gré à rappeler M. de Stackelberg à Turin. Il aurait voulu, au moins provisoirement, adresser au Piémont une protestation énergique. C'est l'empereur Alexandre qui a exigé le rappel de son ministre, et aux raisons que donnait respectueusement le prince Gortschakoff pour différer la mesure, en faisant miroiter aux yeux du Czar l'éventualité d'un congrès, Sa Majesté a répondu : Je veux le rappel et, s'il le faut, nous n'irons pas au Congrès.

(L'article qui contient ces correspondances est signé : Grégory Ganesco.)

#### MANŒUVRES ET REVUE DE LA GARDE IMPÉRIALE A LONGCHAMP.

Les troupes de la garde impériale casernées à Paris et aux environs ont exécuté, mardi, à l'hippodrome de Longchamp, sous les ordres de l'Empereur, de grandes manœuvres de guerre terminées par une revue. L'emplacement, comme on le sait, se prête admirablement à ces manœuvres et permet de leur donner les proportions véritables des champs de bataille; aussi ce spectacle intéressant avait-il attiré une foule innombrable au bois de Boulogne.

A neuf heures du matin, les troupes, en tenue de campagne, étaient réunies sur le champ de manœuvres et prenaient leurs dispositions pour s'établir au bivouac. L'infanterie de la garde occupait l'emplacement du nouvel hippodrome, à gauche du pavillon des courses. La cavalerie et une partie de l'artillerie occupaient l'ancien champ de course, l'autre partie de l'artillerie (pontonniers) était campée sur les bords de la Seine faisant face au pavillon.

A peine arrivée, et conformément à l'ordre du jour du maréchal commandant en chef de la garde, les tentes ont été dressées pour le campement, les chevaux mis au piquet, les sentinelles et vedettes placées; en un mot, on a mis en application les prescriptions des règlements des troupes en campagne.

A dix heures, un détachement de cent gardes est venu porter aux deux corps de la garde les drapeaux et étendards. A dix heures et demie, les distributions de vivres ont été faites comme pour les troupes en campagne. Le café a été distribué et préparé sur place.

A onze heures et demie, l'Empereur est arrivé à l'hippodrome. S. A. I. le prince Napoléon, LL. E. Exc. MM. les maréchaux Regnault de Saint-Jean-d'Angély et Magnan attendaient Sa Majesté à l'entrée de la grille de Saint-Cloud.

Les autres maréchaux, LL. E. Exc. M. le maréchal Randon, M. le duc de Malakoff, M. le maréchal Niel, M. le duc de Magenta, M. le maréchal Canrobert et M. le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers, étaient réunis dans le pavillon des courses.

L'arrivée de Sa Majesté dans le camp a été saluée par les fanfares militaires et par les acclamations des troupes.

Le buffet du pavillon des courses avait été transformé en salle à manger et un splendide déjeuner y avait été préparé par ordre de Sa Majesté. Les maréchaux, les généraux et chefs de corps y avaient été invités. La dimension du local n'ayant pas permis d'inviter tous les officiers de la garde, des comestibles et du vin de Champagne avaient été préparés pour leur mess particulière.

A une heure, Sa Majesté, accompagnée de son nombreux et brillant état-major, a visité le campement des troupes et examiné les dispositions qui avaient été prises. Le campement des troupes a joué de tout temps un grand rôle dans les armées. Sous Louis XIV, cette partie de la science militaire était regardée comme une des plus importantes de la guerre, et les chefs d'armée y donnaient tous leurs soins. Feuquières et la guerre de 1756 tracerent à l'Europe les vrais principes du campement. Le grand Frédéric, dans son poème sur l'art de la guerre, définit ainsi le campement :

Si vous voulez passer sous un arc triomphal,  
Campedez en Fabius; marchez en Annibal !

Au commencement de la Révolution on s'éloigna de ces principes, et bientôt le mot campement étonna les oreilles françaises. Les militaires qui depuis longtemps n'avaient vu que le bivouac ne comprenaient pas les éloges que l'histoire donnait aux généraux qui avaient brillé par le campement.

Un décret de 1806 voulait qu'une troupe en marche fût toujours pourvue de ce qui lui était nécessaire pour établir à tout instant et en tous lieux son campement.

De nos jours les bivouacs et campements sont établis de manière à concilier toutes les exigences du service avec l'hygiène du soldat.

Après avoir parcouru le front de bannière des campements et visité en détail ses diverses parties, l'Empereur a donné l'ordre de former les troupes en colonnes par division et par escadron, et aussitôt ont commencé d'intéressantes manœuvres de guerre.

On a simulé diverses attaques accompagnées de feux. Parmi ces attaques on a exécuté un passage de rivière du plus puissant intérêt : à un signal donné les pontonniers de la garde ont jeté sur la Seine un pont de bateaux d'un nouveau système, et le passage du fleuve, cette opération si difficile à la guerre, s'est effectué avec une régularité et une rapidité prodigieuses.

A trois heures, les troupes ont été rappelées dans leurs campements respectifs et se sont formées en ligne pour passer la revue de l'Empereur.

Le défilé a eu lieu au milieu du plus chaleureux enthousiasme. (Le Pays.)

#### FAITS DIVERS.

La présence simultanée à Paris des maréchaux de l'Empire a fait supposer à plusieurs journaux qu'il y avait eu une convocation se rattachant aux circonstances politiques. Il n'en est rien. Nous croyons savoir que dans le conseil tenu à Saint-Cloud sous la présidence de l'Empereur, on s'est occupé spécialement de la formation d'une armée de réserve, projet dont S. M. Napoléon III est l'auteur, et qui est à l'étude depuis plusieurs années. D'après ce projet, il serait constitué une armée de réserve de 100,000 hommes, laquelle recevrait, d'une part, les conscrits maintenus à divers titres dans leurs foyers, et, en second lieu, les militaires congédiés par anticipation. Les cadres de cette espèce de landwehr seraient dressés pour chaque circonscription territoriale, qui aurait son chiffre permanent de soldats, de sous-officiers et d'officiers; ceux-ci, choisis parmi les vétérans régimentaires, recevraient

de cette petite maison blanche dont le souvenir soulevait sa poitrine, il ne doutait pas que la porte ne lui en fût fermée; peut-être même des précautions seraient-elles prises contre lui. Précautions d'ailleurs superflues; car que pourrait-il faire? Quelle tentative pourrait-il oser? Il avait trop bien jugé Louise pour supposer un instant qu'elle se prêterait à des entrevues coupables, et il n'y avait personne à séduire dans la maison. Recommencer auprès de son père la démarche qui avait une première fois amené de si douloureux résultats était au moins inutile, sinon imprudent. Le marquis avait fixé un mois; avant comme après ce délai, il ne fallait pas songer à lui parler de cette affaire. D'ailleurs, dans la situation d'esprit où il se trouvait, il préférerait infiniment ne plus paraître dans le salon de la marquise, sur l'auxiliaire de qui du reste il savait ne pas pouvoir compter.

Et en effet, lorsque M. de Brian eut instruit sa femme de ce qu'il appelait les fredaines de son fils, le fait parut si exorbitant à la marquise qu'elle n'y attacha qu'une fort médiocre importance.

— Vous avez été bien bon, mon ami, de vous fâcher pour si peu. Je connais Henri, il est assez volontiers romanesque; c'est d'ailleurs un genre à la mode aujourd'hui, mais croyez bien qu'il réfléchira, et avant l'époque que vous avez très-bien fait de fixer, il viendra, repentant, vous prier de demander pour lui la main de notre chère Amélie.

A ces mots, la vaporeuse comtesse de Némée intervint avec cette vivacité étourdie qui faisait le fond de son caractère :

— Ce qui m'amuse dans tout ceci, dit-elle en minaudant devant un miroir, c'est que mon frère ait pu se méprendre sur les sentiments de mon neveu.

— Que dites-vous, ma sœur? fit le marquis.

— Je dis, mon frère, que vous n'avez rien compris à la scène que vous a faite votre fils.

— En vérité? dit M. de Brian; et que voyez-vous donc dans cette affaire de si différent de ce que j'y vois moi-même, et surtout de si consolant.

— J'y vois, cher frère, que c'est vous qui, sur des paroles en l'air, vous êtes mis ce mariage dans la tête...

— Moi? s'écria le marquis stupéfait.

— Eh! sans doute, vous! Henri, à propos de je ne sais quoi, vous aura parlé d'une petite fille qu'il aime, parce qu'elle est jolie; je ne vois pas un grand mal à cela: cette petite aime votre fils, c'est fort naturel; elle lui a demandé de l'épouser, parce que votre détestable littérature d'aujourd'hui pousse d'une façon déplorable aux mariages les plus ridicules et que d'ailleurs cette petite ne demanderait pas mieux que d'être comtesse de Brian avec un charmant jeune homme pour époux et deux ou trois cent mille livres de rente en perspective. Tout cela est simple comme bonjour. Henri est, comme vous le dites, fort amoureux; il est occupé là au moins pour un

mois ou deux, et qui sait? peut-être trois, car on a vu des amours terribles dans ce genre, et il vous en aura parlé dans ce sens.

— Mais au contraire, fit le marquis...

— Là-dessus, vous qui êtes une vraie poudrière, vous avez pris la chose au sérieux et vous avez menacé ce pauvre enfant de votre malédiction, s'il s'avait de faire une M<sup>me</sup> de Brian sans vous en prévenir. Ah! ce cher frère! fit-elle, en riant; allez, allez, tenez-vous tranquille et conservez les foudres paternelles pour une meilleure occasion.

Le marquis haussa les épaules tout en se promenant dans le salon, tandis que sa femme, occupée d'une tapisserie éternelle, hochait la tête en riant.

— Clotilde, plaisante, dit-elle, mais je ne vois rien d'impossible dans ce qu'elle vous dit.

— Mais vous êtes absolument dans l'erreur, vous dis-je, reprit le marquis. Je vous affirme que Henri est fort épris et qu'il veut l'épouser.

M<sup>me</sup> de Brian regarda fixement son mari comme s'il venait de dire une de ces énormités impossibles à admettre. La comtesse éclata de rire, afin de montrer des dents que le temps n'avait fait qu'effleurer.

— Oh! la bonne plaisanterie, s'écria-t-elle, Henri épouser une vilaine! mais vous n'y pensez pas et lui bien moins encore, à coup-sûr.

— Je vous répète qu'il me l'a dit de façon à ne me



une solde convenable en rémunération du service, peu laborieux d'ailleurs, auquel on les astreindrait.

Les militaires faisant partie de l'armée de réserve porteront l'uniforme en certains cas, seront soumis à la règle militaire, au maniement des armes, aux revues périodiques, etc. Le commandement supérieur des forces ainsi organisées serait naturellement confié, sous la haute direction des chefs de grandes circonscriptions, aux généraux placés dans le cadre de réserve. Enfin la libération des hommes inscrits à divers titres sur les matricules des corps s'effectuerait d'après les dispositions appliquées aux militaires sous les drapeaux.

Tel est, si nous sommes bien renseignés, le projet soumis par l'Empereur à l'examen du conseil des maréchaux, et qui sera porté aux chambres dès le commencement de la prochaine législature, laquelle, dit-on, s'ouvrira, cette année, dans le courant de décembre.

— On annonce, comme devant paraître dans quelques jours, une brochure de M. le comte de Montalembert sur les événements d'Italie.

— Un journal annonce que l'Empereur a conféré au prince Napoléon le titre de vice-président du conseil privé, attribué précédemment à feu le prince Jérôme.

— Le général de Lamoricière rentrant bien décidément en France, et ne pouvant d'ailleurs, aux termes de la capitulation d'Ancône, prendre avant un an du service contre le Piémont, le bruit s'est répandu qu'il serait remplacé au service du Pape par le général Bedeau. Ce bruit a pris aujourd'hui assez de consistance pour que nous croyions devoir le signaler.

— Un entrepreneur de constructions du boulevard de Sébastopol (rive gauche) avait parié 3,000 francs qu'en 15 jours ils construirait une maison ayant cave, sous-sol et cinq étages avec toiture mansardée sur rez-de-chaussée, le tout en pierres, briques et fer, il vient de gagner son pari. Cette maison a six croisées à chaque étage et 20 mètres de profondeur.

— Le 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, caserné au quai d'Orsay, vient, comme le 5<sup>e</sup> régiment de même arme, récemment rentré d'Afrique et caserné au quartier de Grenelle, d'être armé du long fusil à capucines jaunes, dit fusil de dragons, au lieu du mousqueton que portaient autrefois les corps de cavalerie légère. Ces fusils sont rayés et à hausses.

Jusqu'ici les régiments de cavalerie qui entraient en campagne échangeaient seuls leurs mousquetons contre ces fusils; mais aujourd'hui cette mesure doit recevoir, dit-on, une application générale.

Depuis fort longtemps, déjà, les régiments de chasseurs d'Afrique faisaient usage du fusil long dans les expéditions contre les Arabes; mais ce fut à Koungil, en Crimée, dans la plaine d'Eupatoria, que la cavalerie légère française s'en servit pour la première fois en bataille rangée contre des troupes européennes. Lorsque le 4<sup>e</sup> hussards, de valeureuse mémoire, chargea les escadrons de hulans russes, il s'avança contre eux à une allure modérée, s'arrêta ensuite à bonne distance, fit une décharge générale qui mit le désordre dans les rangs de l'ennemi; puis les hussards, rejetant leurs fusils en ban-

douillère, mirent le sabre à la main, et, chargeant à fond cette fois, sabrèrent les hulans à outrance pendant deux lieues de chemin.

L'adoption du fusil pour la cavalerie donne naissance à une innovation dans les exercices de l'armée. Les corps de cette arme ont reçu l'ordre de s'exercer au tir à la cible comme les régiments d'infanterie.

Le tir à la cible a toujours été considéré comme chose éminemment utile pour l'instruction pratique des troupes; mais les perfectionnements nouveaux apportés dans la fabrication des armes à feu portatives ont rendu l'exercice du tir à la cible plus que nécessaire.

En effet, les hausses dont sont pourvus les fusils rayés, comme les carabines, sont un guide sûr pour le tireur, mais à la condition qu'il saura choisir son point de mire selon la distance à laquelle il devra tirer. Or, l'habitude d'apprécier les distances à l'œil ne peut s'acquérir que par des essais et des exercices souvent répétés.

— L'*Abeille cauchoise* rapporte ce qui suit : Pendant quatre semaines, une femme d'une trentaine d'années, habitant une commune de l'arrondissement d'Yvetot, a été atteinte d'une maladie fort extraordinaire. Durant vingt-trois heures par jour, elle était pour ainsi dire inanimée. Seulement, de dix à onze heures du soir, elle sortait de sa léthargie, causait avec son mari et ses jeunes enfants, puis retombait dans le même état d'insensibilité, et y restait jusqu'au lendemain à la même heure.

Au moment où elle se réveillait, elle croisait ses bras et ses mains au-dessus de sa tête, et, quelques instants après, elle recouvrait l'usage de toutes ses facultés. Pendant cette heure de vie réelle, elle ne mangeait et ne buvait presque rien, et les soixante minutes expirées, elle se rendormait de la même manière qu'elle s'était réveillée.

Au bout de quatre semaines enfin, cette femme est revenue à son état normal, c'est-à-dire qu'elle jouit aujourd'hui de la santé la plus parfaite.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Une importante société en commandite, et qui est appelée à un grand avenir, vient de se fonder dans notre ville. Par suite d'un traité passé avec la boulangerie, qui lui donne la fourniture de ses farines, la société fait établir une minoterie à vapeur à la Croix-Verte; les terrains sont achetés et les travaux poussés avec activité seront terminés au printemps.

Les opérations de l'entreprise n'offrent aucune chance aléatoire; elles reposent uniquement sur la taxe de l'administration et restent en dehors de toute spéculation de hausse ou de baisse.

La société est formée pour 30 années, au capital de 120,000 fr.; les actions de 500 fr. seront remboursables d'après un tirage au sort opéré tous les cinq ans, et elles seront remplacées par des actions de jouissance donnant les mêmes droits que les titres primitifs. Après le remboursement intégral des actions, les souscripteurs continueront à se partager, jusqu'à la dissolution de la société, un dividende de 45 p. % prélevé sur les bénéfices.

En dehors donc de la question d'utilité publique, puisque la société constitue une caisse de secours pour les indigents, on peut dire que la combinaison actuelle

présente un placement aussi sérieux que productif aux capitaux, et que les résultats ne sont même pas susceptibles de controverse, puisqu'ils reposent sur une vente fixe garantie par un contrat avec la boulangerie.

Un intérêt de 5 % est servi aux actions, et d'après des calculs exacts, basés sur la vente, le dividende sera de la même somme, ce qui élèvera à 50 fr. au minimum le revenu de chaque action.

On souscrit, jusqu'au 10 novembre pour les dernières actions, chez MM. LOUVET, TROUILLARD et C<sup>ie</sup>, banquiers de la Société, et chez M. DUTERME, notaire, rue d'Orléans.

Par décret impérial, en date du 10 octobre, M. Deronet, principal clerc de M<sup>e</sup> Cesbron, notaire à Doué, a été nommé huissier près le Tribunal civil de Saumur à la résidence de Doué, en remplacement de M. Lebron, démissionnaire.

M. Deronet a prêté serment en cette qualité samedi dernier, 27 octobre.

Pour chronique locale et faits divers : p. GODET.

Le *Dictionnaire de la Conversation* est, on peut le dire avec juste raison, le Répertoire des connaissances usuelles, puisqu'il réunit l'agrément à l'instruction. Aussi en Allemagne le *Conversations Lexicon*, publié par MM. Brockhaus à plus de deux cent mille exemplaires, se rencontre-t-il partout, aussi bien dans le palais du riche que dans la demeure du fermier, dans les bibliothèques publiques comme chez le simple artisan.

Le mode de souscription offert par les éditeurs réunit plusieurs avantages : chaque semaine, en recevant un cahier qui égale un fort volume et dépasse de beaucoup ce que contient un numéro de la revue la plus considérable, on trouvera une matière abondante et diverse pour la lecture et la conversation, et au bout de 65 semaines on aura acquis un ouvrage éternellement utile, que l'on ne cessera de consulter, quel que soit le sujet qu'on veuille connaître on même approfondir.

Par la disposition typographique adoptée pour cette édition, au lieu de 68 volumes que formait la première édition, celle-ci, plus complète et entièrement refondue, est renfermée en 16 volumes : le prix de la précédente était de 400 fr., celle-ci ne coûte que 195 fr.; les frais de reliure se trouvent donc diminués du triple. (Voir aux annonces.)

#### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu! 40 ans de succès!

Le *Liniment Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons). Dépôts : à Angers, MENIERE, ph.; à Cholet, BONTEMS, ph. (255)

#### BOURSE DU 30 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 93 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

laisser aucun doute à ce sujet, et c'est ce qui m'a mis dans une colère...

— Oh ! ce n'est pas votre colère qui m'étonne; mais, enfin, que vous a-t-il dit ?

— Eh ! que sais-je, moi ? des folies. Il adore une paysanne vertueuse; il fait l'amour platonique avec une mademoiselle... mademoiselle... je ne sais quel nom impossible il m'a dit... Elise... je crois... ou... Louise... Ah ! Louise Michaud.... Comprenez-vous cela... Louise Michaud !

— Il est fou, dit la marquise.

— Et vous dites qu'il l'aime passionnément ? demanda la comtesse.

— C'est un roman, une passion éternelle. Il se tuera s'il ne peut l'obtenir, et, dans tout les cas, il se passera de ma permission.

— Eh bien ! marquis, fit la comtesse à demi-couchée sur un sofa et les yeux au ciel, vous avez beau dire, j'aime ces grands sentiments, moi.

— Allons, bon ! murmura le marquis.

— Oui, continua la comtesse, il a engagé sa foi, il a juré d'aimer toujours comme Bliombéris ou Gonzalve de Cordoue. La belle est renfermée dans un château inaccessible, et, tous les soirs, monté sur un coursier fougueux, il erre sous le balcon de la dame de ses pensées...

— Adieu ! ma sœur, fit le marquis en prenant son chapeau. Je vais au bois... sur un coursier fougueux.

— Avez-vous revu Henri depuis l'explication que vous avez eue ensemble ? demanda la marquise en retenant son mari.

— Non.

— Savez-vous au moins ce qu'il fait ?

— Oh ! vous pouvez vous rassurer. Il dîne au café Anglais et prend son mal en patience. J'espère dans quelques jours le voir revenir à la raison.

— N'y comptez pas, dit la comtesse.

« J'aime, je suis aimé, que m'importe le reste, » a dit Voltaire.

— Bon ! dit le marquis en riant, Voltaire est bien trouvé.

Là-dessus, il sortit laissant la comtesse persuadée que Henri était un paladin et Louise une fille noble persécutée, dont la naissance ne tarderait à être révélée, ce qui permettrait le mariage, et par conséquent un dévouement heureux. Clotilde de Némée aimait beaucoup ces dévouements-là.

Cependant les jours se passaient sans amener aucun changement dans la situation des divers personnages de cette histoire. L'intérieur de la petite maison de Rueil était devenu aussi triste qu'il était joyeux naguère. Juin avait amené les longs jours, et du ciel radieux ruisselaient dans la campagne ces flots immenses de lumière, richesse éternelle de l'homme, source féconde où puisent la vie ces mondes ailés qui naissent, vivent et meurent

dans un rayon de soleil.

Tout invitait aux idées heureuses, et la vigne qui s'annonçait superbe et les grands arbres des bords de la Seine, et les fleurs des jardins; mais plus les jours succédaient aux jours, plus le cœur de Louise se brisait. Elle attendait sans trop savoir quoi, mais elle attendait; il lui semblait impossible que Henri ne vint pas. Les jolis bavardages d'autrefois à propos de tout et de rien avaient cessé, et lorsqu'elle parlait avec sa tante, c'était de lui ! L'abbé venait et se tenait prêt à tout événement. Cette attente ne devait pas être trompée.

On était arrivé à la fin de juin, c'est-à-dire que le temps accordé par le marquis à son fils était éconlé. A quoi ce temps avait-il été employé par Henri, lui seul peut-être pouvait le dire. En proie à un désespoir sans limite, repoussé par sa famille, repoussé également par celle pour qui il subissait ces cruelles tortures, plus épris et plus malheureux que jamais, cent fois il était allé à Rueil, cent fois la nuit on l'aurait pu rencontrer dans la campagne, errant aux environs de cette demeure de Louise qu'il dévorait des regards. D'ailleurs, il avait résolu de ne revoir la jeune fille qu'après une dernière tentative faite près du marquis; dans le cas où cette tentative aurait échoué, il était résolu à proposer à celle qu'il aimait un plan ayant pour but un mariage que la famille de Briau ne pouvait empêcher.

(La suite au prochain numéro.)



On comprend que nous nous abstenions de toutes réflexions à propos de faits sur lesquels nous ne tarderons pas à être plus complètement renseignés. La situation de Naples paraît s'empirer chaque jour. Des émeutes d'ouvriers ont eu lieu dans l'arsenal; les lazzaroni ont insulté la police de la dictature, et le ministre Conforti a été presque atteint d'un coup de poignard.

Dans la Pouille on signale également des scènes violentes de réaction.

Nous recevons de Naples des détails sur le mouvement des troupes piémontaises.

Aux dernières dates, le corps commandé par le général Cialdini, parti d'Avezzano (Abruzzes), était arrivé à Sora (terre de Labour.)

L'autre corps, sous les ordres du général de Sonnaz, avait atteint Piedimonte d'Alife.

La colonne commandée par le roi avait quitté Sulmona (Popoli), se dirigeant sur Sulmona (Abruzzes).

Toutes ces troupes se trouvent aujourd'hui réunies à Isernia, et vont occuper la rive gauche du Volturne. Elles s'appuient sur Sessa, Teano et Piedimonte, et s'attachent ainsi à couper les communications entre Capone et Gaëte.

D'après ce plan, le corps des royalistes, commandé par le général Cutrofiano, courrait risque d'être bientôt cerné.

Dans une dépêche de Marseille, dont on a parlé plus haut, il est question d'un combat sanglant qui a été livré sur les bords du Garigliano.

Il résulte de nos renseignements que cette bataille est restée indécise, mais que les royaux ont conservé toutes leurs positions à Sessa. (Le Pays.)

Une dépêche de Marseille, du 31 octobre, dit que M. Le Barbier de Tinan, ayant appris, le 27, qu'une escadre sous pavillon sarde, ayant des troupes de débarquement, caponnait le camp des royaux napolitains à l'embouchure du Garigliano, envoya la frégate le *Descartes* pour faire cesser le feu. L'amiral piémontais s'est retiré et est rentré dans le port de Naples.

Le bruit court qu'une expédition portant la légion hongroise a été ordonnée par Garibaldi sans consulter Victor-Emmanuel.

Une deuxième dépêche de Marseille contient ce qui suit :

Le 27, une escadrille piémontaise a canonné les royaux napolitains près de Gaëte, aux embouchures du Garigliano. La division navale de l'amiral Le Barbier de Tinan se serait opposée à la continuation du feu.

Suivant le *Daily-News*, dit une dépêche de Londres, l'amiral français, M. Le Barbier de Tinan, aurait reçu l'ordre de s'opposer à ce que les navires de l'amiral Persano vinssent attaquer Gaëte. — Havas.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 30 octobre. — Les lettres sont du 27: Garibaldi a fait sa jonction avec Victor-Emmanuel. Cajazzo évacuée a été occupée par les Piémontais. Capone est réduite à une garnison de 1,500 hommes. Un combat sanglant a été livré sur les bords du Garigliano. Les armées combinées, fortes de cinquante mille hommes, se préparent à livrer une der-

Louise pria.

Bientôt elle releva sa tête jusqu'alors penchée sur son livre de prières et reconnut Henri!

Elle ne fit pas un mouvement, elle ne jeta pas un cri, mais un frisson douloureux la parcourut tout entière, une rougeur ardente couvrit son visage, et ses yeux, qui s'étaient rapidement abaissés, se relevèrent en quelque sorte malgré elle, et comme attirés par un charme irrésistible.

Alors elle regarda Henri, vit sur ses traits amaigris la trace des souffrances éprouvées; elle comprit qu'il était malheureux et malheureux pour elle, et deux larmes brûlantes mouillèrent ses longs cils bruns. Puis ce fut tout, et comme honteuse d'avoir été troublée dans ce lieu saint par de pareilles pensées, elle courba de nouveau la tête et s'absorba entièrement par de ferventes prières.

Lorsque la messe fut terminée, à la faveur du bruit et du mouvement des fidèles s'appretant à sortir, Henri s'approcha de la jeune fille priant encore et lui glissa tout bas à l'oreille ces mots : « ce soir ! »

Louise ne parut pas l'avoir entendu.

Il serait difficile de dire comment passa pour Henri cette journée éternelle. A ce soir! avait-il dit, et il attendait la nuit au milieu des orages de la fièvre, car il était

nière bataille. Néanmoins, Victor-Emmanuel quitterait l'armée et entrerait à Naples le 30 octobre. On fait des préparatifs splendides. La flotte française est partie. Une émeute d'ouvriers a eu lieu dans l'arsenal. Les lazzaroni ont insulté la police de la dictature. Le ministre de la police, Conforti, a été effleuré par un coup de poignard. Des scènes de réaction violente ont lieu dans la Pouille. Les troupes sont en marche. La télégraphie est interdite aux particuliers.

Rome, 30 octobre. — Le général Cialdini a attaqué hier les royaux avec des forces considérables pour passer le Garigliano: il a été repoussé d'abord par l'artillerie, puis à la baïonnette. Beaucoup de Piémontais sont prisonniers. François II a ouvert un emprunt de 5 millions de ducats pour dépenses de guerre.

La *Gazette de Gaëte* publie une note dans laquelle le roi de Naples déclare que s'il doit succomber sous l'attaque de Garibaldi, des légions piémontaises, anglaises et hongroises, ainsi que de l'armée qui l'a assailli sans déclaration de guerre, les droits des princes, l'indépendance et la sécurité des peuples et des souverains succomberont avec lui.

Naples, 30 octobre. — Le résultat de la votation, à l'exception de deux provinces qui manquent encore, est :

1,102,499 oui.

9,371 non.

Vienne, 31 octobre. — La *Gazette de Vienne* d'aujourd'hui publie un décret impérial concernant la nomination de 30 hauts dignitaires de la Hongrie.

Sont nommés :

Le conseiller de l'empire Maylath, à la dignité de *tavernicorum regalium magister*;

Le comte François Zichy, jeune, à la charge de *obersthürhüter* (grand garde de porte);

Le comte Androssy, à la dignité *oberstmundschenck* (grand échanson);

Le comte Barkoczy, grand-maître de la cour.

La *Gazette* publie, en outre, 39 nominations aux grands palatinats; 6 nominations aux charges de référendaires à la chancellerie de la cour; parmi ces derniers se trouvent le conseiller Zsedesnji et l'évêque Korizmic. — Havas.

On lit dans le *Journal de Rome* :

S. Exc. le général comte de Goyon nous invite à publier la lettre suivante :

A Monsieur le directeur du Journal de Rome.

Monsieur,

Le *Journal des Débats* du 15 octobre, l'*Ami de la Religion* du 14 et d'autres journaux, ont également rapporté un article indiqué comme venant de Rome et relatif à l'occupation de Corneto par les troupes françaises. Dans cet article, on parle d'une punition infligée par moi à M. le colonel de Maussion, commandant le 7<sup>e</sup> de ligne, qui occupe Civita-Vecchia, Corneto et Toscanella, et on a indignement apprécié la conduite de cet excellent officier.

Je dois à la vérité et au caractère de mon brave subordonné de déclarer que cet article n'est qu'un mensonge. Je n'ai eu que des éloges à donner à la manière de servir de M. le colonel de Maussion, je ne l'ai donc pas puni; il n'a pas abandonné Corneto aux Garibaldiens; jamais M. le colonel de Maussion, dont la bravoure et le dévouement sont connus, n'abandonnera une place à qui que ce soit.

décidé à voir la jeune fille, dût-il faire un éclat.

Ainsi que nous l'avons dit, on était aux plus longs jours de l'année, à cette heure où les nuits comptent quelques heures à peine; de plus, c'était un dimanche, et la chaleur de la journée ne permettant guère de sortir, les chemins, qui sont la promenade de la campagne, étaient encombrés de promeneurs jusqu'à une heure avancée. Ce fut à onze heures passées seulement que le malheureux jeune homme se hasarda à rôder autour de cette maison qu'il connaissait si bien.

Il y avait à peu près un quart d'heure qu'il marchait, les yeux fixés sur les fenêtres impitoyablement fermées, lorsqu'il crut entendre un bruit de pas sur le sable du jardin. La nuit assez noire ne lui permettait pas de distinguer tout d'abord, mais un second coup-d'œil ne lui laissa aucun doute.

C'était elle.

Traversant rapidement le jardin, Louise en ouvrit résolument la porte et se trouva bientôt auprès de celui qu'elle aimait. Henri n'en avait pas tant espéré. Au contact de cette main tendue vers lui et qu'il couvrit de baisers et de larmes, il ne put résister aux orages de son cœur, il s'agenouilla à ses pieds adorés comme il eût fait devant la reine du ciel.

La jeune fille restait debout près de lui et laissait sa

« Je vous prie, monsieur le directeur, d'insérer cette réclamation dans votre journal.

» Comte DE GOYON.

» Aide-de-camp de l'Empereur des Français.

On lit dans le *Journal de Rome*, du 24 octobre : S. Exc. M. le général de Lamoricière nous invite à insérer l'article suivant :

Il est vrai, comme le dit le *Moniteur français* du 15 octobre 1860, que durant l'invasion des Marches et de l'Ombrie par les troupes piémontaises, le général commandant l'armée pontificale n'a reçu aucune dépêche de S. Exc. l'ambassadeur de France à Rome; une communication de cette nature aurait été, d'ailleurs, complètement anormale.

Mais le 10 septembre, jour où fut notifiée, dans les termes qui sans doute sont encore présents à la mémoire, la déclaration de guerre du Piémont, le général de Lamoricière recevait à Spolète une dépêche télégraphique de M. le ministre de la guerre annonçant que l'ambassade de France avait reçu la nouvelle que l'Empereur avait écrit au roi de Piémont pour lui déclarer que s'il attaquait les Etats du Pape il s'y opposerait par la force. Le 16 septembre, faisant halte à Monte-Santo, entre Macerata et Spolète, le général de Lamoricière reçut du ministre de la guerre communication de la dépêche suivante adressée précédemment par S. Exc. le duc de Gramont au consul de France à Ancône :

« L'Empereur a écrit de Marseille au roi de Sardaigne que si les troupes piémontaises pénètrent sur le territoire pontifical, il sera forcé de s'y opposer; des ordres ont déjà été donnés pour embarquer des troupes à Toulon, et ces renforts doivent arriver sans retard. Le gouvernement de l'Empereur ne tolérera pas la coupable agression du gouvernement sarde. Comme vice-consul de France, vous devez régler votre conduite en conséquence. » Signé : GRAMONT. »

L'*Ami de la Religion* publie deux correspondances, l'une de Rome, l'autre de Naples. Nous en extrayons quelques passages parmi les plus importants.

En date du 22 octobre, on lui mande de Rome, entre autres nouvelles, le fait suivant :

« Les Français occupent maintenant à peu près tout ce qu'on appelle le Patrimoine de saint Pierre. Lorsqu'ils sont arrivés à Civita-Castellana, il y avait encore en ville trois pelotons piémontais.

Le capitaine italien est allé au-devant du commandant français et lui a exposé que, chargé de garder la ville, il n'avait pas cru devoir la quitter avant d'être relevé de son poste, et que sur l'avis de l'arrivée des Français, sa responsabilité se trouvait dégagée, notamment en ce qui concerne la prison de la ville qui ne pouvait être un instant dégarinée de troupes de service. Les choses se sont donc passées très-galamment, et au moment où l'avant-garde française est entrée par une porte, les Piémontais se sont retirés par l'autre, prenant la route de Têni.

Une dépêche télégraphique, arrivée de Paris, a donné l'ordre au général de Goyon de s'étendre sous aucun prétexte son occupation au-delà de Viterbe. Le général s'est donc vu forcé, à son grand regret, de laisser réoccuper Orvieto par les bandes de Mast. Cela a causé, je vous assure, un très-vif étonnement dans l'armée française. M. de Goyon, néanmoins, a pris sur lui d'occuper Montefiascone, qui commande la plaine et qui lui était nécessaire au

main dans la sienne, tandis que des flots de larmes s'échappaient de ses yeux.

Bientôt cette première émotion se calma; enivrés de sensations délicieuses, les deux jeunes gens se taisaient dans le silence de la nuit, sous le ciel sombre étoilé de diamants, qu'elle parole eût pu rendre la divine harmonie de ce bonheur nouveau, immense, inattendu! Incertain de la réalité, environné d'ombre et de mystère, Henri pu se croire le jouet d'un songe qu'un mot eût brisé.

Louise rompit la première ce silence embarrassant.

— La démarche que je fais ce soir, lui dit-elle, doit vous donner la mesure de mes sentiments. Je n'ai pas à rougir de cet aveu, car, quel que soit l'avenir qui m'est réservé, mon cœur ne changera pas; mais si j'ai pu consentir au rendez-vous que vous avez osé me donner ce matin, à l'église même, c'est que j'avais à vous parler, Henri. Je voulais avoir avec vous un entretien duquel dépendra sans doute le bonheur de ma vie; il était indispensable que j'entendisse de votre bouche même la confirmation ou le désaveu de ce que m'a dit M. l'abbé Morisset, avant de mettre à exécution des projets irrévocablement arrêtés dans mon esprit.

(La suite au prochain numéro.)



Etude de M<sup>e</sup> BEDON, notaire aux Rosiers.

### VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS,

De M<sup>me</sup> veuve TRUMEAU, propriétaire, en sa demeure, aux Rosiers,

Le lundi 12 novembre 1860, à 10 heures du matin, et jours suivants.

ON VENDRA : Batterie de cuisine, vaisselle, meubles de salle à manger et de salon; cinq lits garnis de couettes en plumes d'oie, matelas en laine, sommiers en crin, couvertures; tables; baignoire avec cylindre; bois de corde; 800 bouteilles environ de vins vieux de Bordeaux, Champigny et Bourgueil; eaux-de-vie et liqueurs.

Ordre de la vente: Le lundi, meubles et lits; le mardi, vins et bois. Au comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire,

### TROIS MAISONS

A Saumur.

Appartenant à M<sup>me</sup> BERNARD-COSSE.

L'une, située dans la Basse-Île, faubourg de la Croix-Verte, rue de la Basse-Île, près l'entrée du Pont-Rouge, occupée par le sieur Blain, tanneur;

L'autre, rue de la Fidélité, occupée par le sieur Renard et autres, composée de vastes bâtiments et jardin, donnant sur la rue Braud et la rue de la Fidélité;

L'autre, rue Braud, contiguë à la précédente, occupée par les sieurs Pineau, Bellanger et autres.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (522)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le 2 décembre 1860, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire,

### MAISON

ET TERRAIN A BATIR,

Situés à Saumur, place de l'Arche-Dorée, près les Bureaux du Sous-Intendant militaire, ayant 51 mètres 30 centimètres de profondeur et 11 mètres de façade sur la place.

On traitera à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour voir la maison, au locataire, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (523)

### A VENDRE

### UNE BELLE JUMENT

Propre à la voiture.

S'adresser à M. SEGRIS. (524)

### A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1861.

UNE PETITE PROPRIÉTÉ, située aux Trois-Maillots, commune de Varennes, à huit kilomètres de Saumur, sur la route de Tours à Nantes, comprenant divers bâtiments pour un fermier, servitudes et environ 90 ares de terre en dépendant, attenants pour la presque totalité à la maison.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> Baudry, notaire à Varennes. (514)

### A VENDRE

### UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Sise à Saumur, à l'angle des rues du Temple et du Paradis.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. ROSSIGNOL-DUPARC, ou M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (462)

### A VENDRE

### UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

### A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

### A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

### A LOUER DE SUITE,

MAISON, nouvellement restaurée, Rue Royale, n<sup>o</sup> 16.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (428)

### MAISON A LOUER

de suite,

Située place Saint-Michel, vue sur le quai.

S'adresser à M. CHUDEAU père. (483)

### A VENDRE

Un poêle en faïence avec four.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Une jolie JUMENT de selle, qui pourrait convenir à un chasseur. S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER

L'HOTEL

### DU CHEVAL BLANC

au Condray,

pour la Saint Jean prochaine.

S'adresser à M. MORON, qui l'exploite. (513)

### A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue des Forges, n<sup>o</sup> 10. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A LOUER

Présentement,

### UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN, Rue du Prêche.

S'adresser à M<sup>me</sup> DABURON, rue du Prêche. (537)

### AVIS.

Il a été perdu une MONTRE D'OR avec chaîne et deux médaillons d'or, le samedi 20.

Prière de la rapporter au bureau du journal; il y aura récompense. (516)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un CLERC.

Il donnera la préférence à un jeune homme qui sortira de classes aux vacances prochaines. (347)

### UNE MAISON DE BLANC

### Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.



Je donne **50,000** francs

à qui prouvera que la masse de certificats attestant aux plus incrédules que L'EAU DE LOB, faisant repousser et épaissir les cheveux et qui en arrête la chute sont faux, et 40,000 fr. à qui prouvera l'inefficacité de L'EAU DE LOB, car un million de personnes lui doivent leur nouvelle chevelure. Flaçons à 5 et à 10 fr., avec certificats, chez LÉOPOLD LOB, rue de la Scordière, 18, à Paris. — On expédie contre mandat. (Affranchir). (141)

### GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des Indes. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie. Signés: LECOQ et BARGOIN.

### POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIENE DU MOYEN-AGE.

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot, 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — Dép. dans toutes les villes

A Saumur, chez M. Buisson et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (17)

LE

# COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS AGRICOLES

Paraissant les 1<sup>er</sup>, 10 et 20 du mois, en 24 colonnes.

5<sup>e</sup> ANNÉE.

« Le Courrier des Familles obtient des suffrages et des succès, parce que son programme est le plus varié, le plus attrayant et le plus complet de tous les journaux à bon marché. » (La Patrie.)

Un An : 8 francs.

Par un mandat au Directeur, 1, rue Baillet, à Paris.

## ANNUAIRE DES FAMILLES

ET LE MÉDECIN DES EAUX

Un beau volume de 320 pages, contenant — outre une foule de renseignements utiles : — les établissements minéraux de la France (propriétés des eaux, maladies qu'elles combattent, itinéraires, etc.), — un dictionnaire d'hygiène et de médecine domestique, traitant toutes les maladies les plus communes : causes, effets, symptômes, médication ou traitement de chaque maladie, etc.

Prix : 1 fr. 50 c.

Mandat au D<sup>r</sup> L. MULLER, 1, rue Baillet, à Paris.

Les abonnés au COURRIER DES FAMILLES reçoivent cet ouvrage en PRIME.

En vente au bureau de l'Echo Saumurois :

# LE DELUGE

DE SAUMUR

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADUENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE DE SAUMUR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISES SUR CETTE RUIÈRE,

Par BOURNEAU.

Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856. UN VOLUME IN-12 — PRIX : 1 FR. 25 c.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le